

portant sur

**ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ BERIM DU MARCHÉ DE MISSION
D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA MISE EN
PLACE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE CONCESSION
POUR LE PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR ET DE FROID**

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code de la commande publique, et en particulier les articles L2123-1, R2123-1 1° spécifiant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un-mille euros Hors Taxes (221 000 € HT), il est fait recours à une procédure adaptée ouverte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

CONSIDÉRANT le dossier de consultation transmis le 11 septembre 2025, par voie dématérialisée, à trois sociétés,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 : De conclure un marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP) de type concession pour le projet de réseau de chaleur et de froid avec la Société Anonyme (SA) BERIM sise 51 rue Paul Meurice 75020 Paris, pour un montant forfaitaire de soixante-treize-mille-neuf-cent-euros Hors Taxes (73 900,00 € HT) soit quatre-vingt-huit-mille-six-cent-quatre-vingt-euros Toutes Taxes Comprises (88 680 € TTC), décomposé en une tranche ferme et quatre tranches optionnelles, comme suit :

- tranche ferme : 19 050 € HT soit 22 860 € TTC,
- tranche optionnelle 1 : 4 400 € HT soit 5 280 € TTC,
- tranche optionnelle 2 : 26 250 € HT soit 31 500 € TTC,
- tranche optionnelle 3 : 14 600 € HT soit 17 520 € TTC,
- tranche optionnelle 4 : 9 600 € HT soit 11 520 € TTC,

- ARTICLE 2 : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières annexé à la présente décision,

- ARTICLE 3 : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20251208-lmc122545-AR-1-
1
Date de télétransmission : 08/12/25
Date de publication : 12/12/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le huit decembre deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



**MARCHE PUBLIC
DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Commune de Lodève

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA MISE EN
PLACE D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC (DSP) DE TYPE CONCESSION
PROJET DE RESEAU DE CHALEUR ET DE
FROID**

N° de marché :

			2025FCS026			
--	--	--	------------	--	--	--

PROCEDURE ADAPTEE

(articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-5 CCP)

**Acte d'engagement MAPA < 90.000€
valant Cahier des Clauses Administratives
Particulières**

ACTE D'ENGAGEMENT VALANT Cahier des Clauses Administratives Particulières

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Lodève

Objet du marché :

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une délégation de service public (DSP) de type concession – Projet de réseau de chaleur et de froid

MARCHE PUBLIC PASSE SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances prévus aux articles R.2191-46 à 53 du Code de la commande Publique :

Madame le Maire de la commune de Lodève

Ordonnateur :

Madame le Maire

(Cocher les mentions utiles)

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier

Article premier : Objet du marché - Dispositions générales

Objet du marché

Les stipulations du présent Acte d'engagement valant cahier des clauses Administratives particulières concernent :

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la création d'un réseau de chaleur et de froid.

La commune souhaite à terme créer un service public de vente de chaleur et de froid issue de la biomasse.

L'étude de faisabilité devra donc également permettre d'identifier les différents modes de gestion possibles, mesurer les avantages et inconvénients de chacun et les opposer aux capacités financières et aux moyens humains de la commune.

La municipalité souhaiterait s'orienter sur une délégation de service public de type concession, permettant ainsi de confier la création et l'exploitation du projet à un tiers. En effet, ce type de contrat s'inscrirait dans une logique de prise en charge substantielle par le concessionnaire du risque commercial lié à l'exploitation du service et plus généralement de responsabilisation dans la gestion du service, tout en permettant à la municipalité d'être impliquée dans l'organisation des modalités du service.

Décomposition en tranches et lots

(Cocher les mentions utiles)

- Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.
 Il est prévu 5 Tranches : 1 tranche(s) ferme(s) et 4 Tranche(s) Optionnelle(s)

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : l'allotissement serait de nature à rendre techniquement plus difficile l'exécution de la prestation.

- Tranche ferme : réalisation de l'étude de faisabilité à partir des données transmises par la commune
- Tranche optionnelle 1 : Assistance à la mise en œuvre de la procédure de DSP
- Tranche optionnelle 2 : Établissement du dossier de consultation des entreprises/Assistance au lancement de la publicité et à la sélection des candidats/Assistance à la négociation et à la mise au point de la délégation
- Tranche optionnelle 3 : Assistance au suivi de la construction de l'unité de chaufferie biomasse, production de froid et du réseau de chaleur et de froid / Veille au respect du programme
- Tranche optionnelle 4 : Assistance à la première année d'exploitation / Conformité par rapport au cahier des charges de la DSP

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement (A.E.) valant Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes éventuelles
 Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
 L'offre financière
 Le mémoire technique

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, mois m0.

Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) en vigueur applicables aux marchés publics de : (cocher la mention utile)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Travaux | <input type="checkbox"/> Fournitures courantes et services |
| <input checked="" type="checkbox"/> Prestations intellectuelles | <input type="checkbox"/> Techniques de l'information et de la communication |

Article 3 : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

Monsieur Didier CACHARD
Directeur du département ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

- Agissant pour mon propre compte¹ ;
 Agissant pour le compte de la société² ;

Berim SA
51 rue Paul Meurice – 75020
SIRET 572 028 629 00275

- Agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
 - Agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
 - Agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du 02/10/2025.

- après avoir pris connaissance de cet acte d'engagement valant cahier des clauses particulières (C.C.P), et des documents qui y sont mentionnés,
 - et après avoir fourni les pièces prévues aux articles R.2142-1 à 14 et R.2144-1 à 7 du Code de la Commande Publique,
 - Je m'**ENGAGE** ou **j'ENGAGE** le **groupement** dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par ce document, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

Délai de validité de l'offre : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans la lettre de consultation.

Adresse électronique : berim.dee@berim.fr ou n° de fax : 01 41 83 36 36

IMPORTANT : Ces renseignements sont indispensables aux échanges électroniques. En effet, les notifications pourront s'effectuer par cette voie d'où l'intérêt de signaler une adresse valide.

Article 4 : Prix

Mois d'établissement des prix du marché

Mois 0 = date de signature par le candidat

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire. Les prix sont fermes et non actualisables.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation.

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est répertoriée.

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre emplacement.

Scatter is also correspondingly

Le montant ci-dessous inclut également les déplacements des réunions mentionnées dans l'offre du titulaire, les réunions ou présence aux instances rendues obligatoires par la procédure de DSP et autant de réunions téléphoniques que nécessaire.

pour la tranche ferme :

- | | |
|----------------------|---|
| • Montant hors taxe | : 19 050 Euros |
| • TVA (taux de 20 %) | : 3 810 Euros |
| • Montant TTC | : 22 860 Euros |
| • Soit en lettres | : Vingt deux mille huit cent soixante euros |

pour la tranche optionnelle 1 :

- | | |
|----------------------|--|
| • Montant hors taxe | : 4 400,00 Euros |
| • TVA (taux de 20 %) | : 880,00 Euros |
| • Montant TTC | : 5 280,00 Euros |
| • Soit en lettres | : Cinq mille deux cent quatre-vingts euros |

pour la tranche optionnelle 2 :

- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| • Montant hors taxe | : 26 250,00 Euros |
| • TVA (taux de 20 %) | : 5 250,00 Euros |
| • Montant TTC | : 31 500,00 Euros |
| • Soit en lettres | : Trente et un mille cinq cents euros |

pour la tranche optionnelle 3 :

- | | |
|----------------------|--|
| • Montant hors taxe | : 14 600,00 Euros |
| • TVA (taux de 20 %) | : 2 920,00 Euros |
| • Montant TTC | : 17 520,00 Euros |
| • Soit en lettres | : Dix-sept mille cinq cent vingt euros |

pour la tranche optionnelle 4 :

- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| • Montant hors taxe | : 9 600,00 Euros |
| • TVA (taux de 20 %) | : 1 920,00 Euros |
| • Montant TTC | : 11 520,00 Euros |
| • Soit en lettres | : Onze mille cinq cent vingt euros |

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Article 5 : Caractéristiques de la prestation ou clauses techniques particulières :

Voir le cahier des clauses techniques particulières

Article 6 : Durée du marché

Tranche ferme

La tranche ferme sera réalisée en 4 mois à compter de la notification du contrat valant ordre de service de démarrage des prestations.

Tranche optionnelle 1

La tranche optionnelle 1 sera réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service portant affermissement de cette tranche.

Tranche optionnelle 2

La tranche optionnelle 2 sera réalisée dans un délai de 8 mois à compter de la notification de l'ordre de service portant affermissement de cette tranche.

Tranche optionnelle 3

La tranche optionnelle 3 sera réalisée pendant toute la durée des travaux et à compter de la notification de l'ordre de service portant affermissement de cette tranche.

Tranche optionnelle 4

La tranche optionnelle 4 sera réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la notification de l'ordre de service portant affermissement de cette tranche.

Le candidat précisera dans son offre, pour chaque tranche, les délais dans lesquels il s'engage à terminer les phases et remettre les différents livrables qu'il sera chargé de préparer.

Article 7: Paiement



Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants : (joindre un RIB)

- Ouvert au nom de : **BERIM SA**
Pour les prestations suivantes : **Assistance à Maîtrise d'ouvrage – Bureau d'études**
Etablissement : **Bpifrance**
Numéro de compte : **00003548351** Clé :**66**
Code banque : **18359** Code guichet : **00043**



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE Bpifrance

TITULAIRE DU COMPTE B E R I M 51 RUE PAUL MEURICE IMMEUBLE NEW WAVE 75020 PARIS 20		Bpifrance 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT CEDEX											
<table border="1"><tr><td>Code Banque</td><td>Code Guichet</td><td>N° de Compte</td><td>Clé RIB</td><td>Domiciliation</td></tr><tr><td>18359</td><td>00043</td><td>00003548351</td><td>66</td><td>Bpifrance MAISONS ALFORT</td></tr></table>				Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation	18359	00043	00003548351	66	Bpifrance MAISONS ALFORT
Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation									
18359	00043	00003548351	66	Bpifrance MAISONS ALFORT									
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)													
FR76	1835	9000	4300	0035	4835	166	Bpifrance MAISONS ALFORT						
				CODE BIC	CPMEFRPPXXX								



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

PASCAL TOUHARI AVOCAT AFFAIRES
PUBLIQUES
17 RUE DE LA PART DIEU
69003 LYON 3EME

Compte en EUR (EURO)

IBAN⁽¹⁾ : FR76 3000 4025 1000 0101 9421 734

BIC⁽²⁾ : BNPAFRPPXXX

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Cle RIB	Agence de domiciliation
30004	02510	00010194217	34	LYON PROF JURIDI (02510)

(1) International Bank Account Number

(2) Bank Identifier Code

(3) Relevé d'Identité Bancaire

Présentation des demandes de paiement :

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

Sans préjudice des mentions obligatoires fixées par les dispositions législatives ou réglementaires, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, les références du contrat ou le numéro de l'engagement attribué par le système d'information financière et comptable du destinataire de la facture ;
- 5° La désignation du payeur, avec l'indication, pour les personnes publiques, du code d'identification du service chargé du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total de la facture, le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° L'identification, le cas échéant, du représentant fiscal de l'émetteur de la facture ;
- 11° Le cas échéant, les modalités de règlement ;
- 12° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Les factures comportent en outre les numéros d'identité de l'émetteur et du destinataire de la facture, attribués à chaque établissement concerné ou, à défaut, à chaque personne en application de l'article R. 123-221 du code de commerce.

Informations à utiliser pour la facturation électronique

- Identifiant de la structure publique (SIRET) : 21340142500011

Règlement des comptes

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-PI

Modalités de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Article 8 : Assurances :

Le titulaire doit justifier qu'il satisfait aux obligations d'assurances inhérentes à sa profession dans un délai de 15 jours à compter de la notification du présent contrat et avant tout commencement d'exécution.

Article 9 : Droit et langue :

En cas de litiges, le tribunal administratif de Montpellier est compétent.
Tous les documents doivent être rédigés en langue française.

Article 10 : Conditions de résiliation :

Seules les stipulations du CCAG-Prestations Intellectuelles, relatives à la résiliation du marché sont applicables.

En cas de résiliation de l'accord-cadre pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire ne percevra aucune indemnisation.

En cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R. 2143-3 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du Code du travail conformément à l'article R. 2143-8 du Code de la commande publique, le contrat sera résilié aux torts du titulaire.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Paris,
Le 02/10/2025

Signature du candidat
Nom, prénom et qualité du signataire*

Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

DIDIER
CACHARD

Signature
numérique de
DIDIER CACHARD
Date : 2025.10.02
11:32:52 +02'00'
Page 04

** L'acte d'engagement sera signé uniquement par le candidat qui sera désigné attributaire.
Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente*

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
Marché*

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilitée par la délibération en
date du : 10 juillet 2020
Nom, prénom et qualité du signataire**

A
Le

